

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de Grand Orb.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre intercommunalité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (billetterie musée, école de musique, centre de loisirs, base de loisirs...), aux impôts locaux (taxe d'habitation remplacée par une fraction de TVA, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe GEMAPI), aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux amortissements des subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 15 232 612,76 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les reversements de fiscalité aux communes, les salaires, le transport et le traitement des déchets, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations.

Les salaires représentent près de 26 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 13 024 710,40 euros.

L'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 2 207 902,36 euros qui est principalement dû à l'encaissement de rôles supplémentaires de près d'1,2 millions d'euros (CFE 63 % IFER 37 %) mais aussi aux recettes affectées telles que la taxe GEMAPI et la TEOM.

Après retraitement des données (intérêts des emprunts, dotations aux amortissements, rôles supplémentaires), les résultats ci-dessous apportent une visibilité plus fiable.

Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de **226 000 €**.

Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de **147 000 €**.

Pour les autres services du Budget Général : le résultat de fonctionnement est de 1 834 000 €. Mais hors rôles supplémentaires, **le résultat de fonctionnement est de 734 000 €**.

On constate que même après retraitement, le résultat de fonctionnement de Grand Orb s'améliore. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que les dotations de l'Etat sont en baisse permanente.

Au final, l'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 2 207 902,36 euros, auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 2 132 965,43 euros.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 4 340 867,79 euros.

Les recettes de fonctionnement des intercommunalités ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	Dotations d'intercommunalité	Dotations de compensation
2021	439 521 €	851 923 €
2020	463 198 €	869 038 €
2019	488 743 €	885 223 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une intercommunalité :

- Les impôts et taxes : 11 437 404 € (sur lesquels l'Etat prélève 877 590 €)
- Les dotations et allocations versées par l'Etat : 2 023 842 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Redevances à d'enseignement musical, de loisirs, redevance spéciale incitative)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 313 705,20 €	Excédent brut reporté (pour info)	2 132 965,43 €
Dépenses de personnel	3 381 630,95 €	Recettes des services	1 096 735,99 €
Autres dépenses de gestion courante	1 057 913,02 €	Impôts et taxes	11 437 404,24 €
Dépenses financières	101 345,27 €	Dotations et participations	2 485 128,69 €
Dépenses exceptionnelles	216 009,20 €	Autres recettes de gestion courante	60 178,98 €
Autres dépenses (versements de fiscalité aux communes et à l'Etat)	4 878 970,06 €	Recettes exceptionnelles	23 237,39 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	11 949 573,70 €	Autres recettes (rembst sur personnel)	28 932,30 €

Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 075 136,70 €	Total recettes réelles	15 131 617,59 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	100 995,17 €
Total général	13 024 710,40 €	Total général	15 232 612,76 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 10,90 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 0,50 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 5,54 %

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,56 %

Le produit encaissé de la fiscalité locale s'élève à 6 788 557 € après prélèvement du FNGIR (hors TEOM et taxe GEMAPI).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13,46 % (produit encaissé : 3 049 533 €).

Le produit encaissé au titre de la Taxe GEMAPI s'élève à 456 254 €.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 1 291 444 € soit une baisse de 3,06 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'intercommunalité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'intercommunalité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Il s'agit également des fonds de concours, des subventions d'investissement versées et des amortissements des subventions.

- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement d'une construction, à la création d'un nouvel équipement...), du FCTVA, de l'affectation du résultat et des amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 3 545 713,60 euros.

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 1 453 511,78 euros.

Au final, l'année 2021 a généré un excédent d'investissement de 2 092 201,8 euros auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 809 617,55 euros.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 2 901 819,43 euros.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	362 159,21 €	Solde d'investissement reporté (pour info)	809 617,55 €
Travaux de bâtiments (à lister), acquisitions	569 623,42 €	FCTVA	131 337,48 €
Frais d'études, achats de logiciels	258 555,93 €	Mise en réserves	2 000 000,00 €
Fonds de concours aux communes / entreprises	96 878,45 €	Subventions	327 739,48 €
Autres immobilisations financières	48 985,00 €	Cautionnements	11 500,00 €
Maîtrise d'ouvrage déléguée (dépenses)	16 314,60 €	Maîtrise d'ouvrage déléguée (recettes)	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	100 995,17 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 075 136,70 €
Total général	1 453 511,78 €	Total général	3 545 713,66 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Réhabilitation extension de la déchèterie de Bédarieux
- Renouvellement des équipements de collecte sélective et bennes
- Acquisition d'une plateforme numérique
- Fonds de concours aux communes
- Aménagement de la Base de loisirs
- Itinéraire patrimonial de Villemagne
- Aménagement de l'espace trail
- Acquisition de véhicules
- Equipements mutualisés
- Aide à l'achat de vélos électriques
- Fonds de solidarité agricole

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

Population INSEE : 20 780 hbts

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	575
Produit des impositions directes / population	262
Recettes réelles de fonctionnement / population	728
Dépenses d'équipement brut / population	40
Encours de dette / population	112
DGF / population	62

Capacité d'autofinancement brute : 3 182 043,89 € (21 %)

Capacité d'autofinancement nette : 2 842 184,68 € (19 %)

b) Etat de la dette

En-cours de dette : 2 323 831 €

Ratio de surendettement : 15 %

Capacité de désendettement : 1 an

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 23 mars 2022

Le Président,
MATHIEU Pierre

